



---

# LE CARNET DE BORD

2

COVID 19

---

**BIEN PRÉPARER LA REPRISE**  
PRÉCONISATIONS REPRISE DU TRAVAIL  
APRÈS LE CONFINEMENT COVID 19

## ÉVALUATION ET PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

*Établi le 28 avril 2020 en l'état actuel des connaissances.*

Que l'entreprise se prépare au retour à l'activité totale après une phase dégradée, ou en retrouve progressivement le chemin après un arrêt complet, la reprise d'activité pose question. Organisation, étapes, accompagnement des salariés, mesures de protection... **L'AIPALS vous propose un document pratique pour bien préparer sa reprise d'activité.**

Quelles sont les situations à risques ?

Quelles mesures de prévention ?

Quelle conduite à tenir en cas de contamination d'un salarié ?

**Retrouvez l'ensemble de nos conseils prévention pour envisager sereinement la protection de votre santé et celle de vos salariés.**



### /// Identification des situations de travail à risque ///

**Situations de travail où les conditions de transmission du virus sont réunies :** contact étroit à moins d'un mètre et prolongé plus de 15 minutes avec le public, contacts entre salariés tout au long de la journée. Le virus peut survivre quelques heures sur les surfaces inertes.

UNITÉ DE TRAVAIL	NOMBRE DE SALARIÉS	CONDITIONS DE TRANSMISSIONS	MESURES À METTRE EN PLACE
Bureaux		Contact étroit	Télétravail
Accueil		Contact avec le public	Mesures barrières, masques, ...
Entrepôt			
Livraisons			
...			



## 2



### /// Mesures de prévention organisationnelles ///

Ces mesures sont à élaborer avec les recommandations gouvernementales.



<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- ⇒ **Maintien du télétravail** pour les salariés concernés par cette disposition
- ⇒ **Travail en open space** : distance de 1 mètre minimum entre les bureaux en quinconce, aération des locaux.
- ⇒ **Privilégier les réunions en visioconférence**, si pas possible, limiter le nombre de participants avec mesures barrières (lavage des mains, désinfection des tables avant et après la réunion) dans un lieu non confiné que l'on peut aérer.
- ⇒ **Aménager les heures de pause et les prises des repas** pour éviter les regroupements : affichage nombre de personnes autorisées en salle de pause.
- ⇒ **Si contact avec le public** :
  - Installation de zones de courtoisie avec des distances de plus d'1 mètre.
  - Panneaux en plexiglass si accueil.
  - Désinfection régulière des surfaces de contact et du mobilier à l'eau de javel diluée
  - Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon pendant minimum 30 secondes, si pas possible, utiliser du gel hydro-alcoolique.

## 3



### /// Mesures de prévention techniques ///

#### 1. PROTECTION COLLECTIVE

- ⇒ **Barrières physiques** : démarcations des espaces de travail, espacement des postes de travail ou condamner par exemple un poste sur deux, installer des panneaux de plexiglass, ...
- ⇒ **Les salariés n'utilisent pas à plusieurs un même poste informatique.**  
À défaut, le matériel partagé est désinfecté entre chaque personne (lingettes désinfectantes à fournir). Chaque salarié a ses propres fournitures de bureau : stylo, agrafeuse...
- ⇒ **Hygiène et alimentation** :
  - Supprimer provisoirement l'accès aux distributeurs de boissons et encas. .
  - Repenser les modalités de distribution/service des repas dans le cas de restaurants/selfs d'entreprise.
  - Proscrire les torchons et linges à main et utiliser des essuie-mains papier à usage unique.
  - Chaque salarié utilise ses propres couverts et assiettes et les nettoie.
  - Espacer les tables pour le repas ou délimiter des zones pour respecter les distances, limiter le nombre de personnes dans les salles de pause.
  - Désinfection des portes de microondes, frigo, placards : soit par chaque salarié qui l'utilise soit par une personne désignée.
  - Prévoir : spray désinfectant, lingettes en quantité suffisantes.



# 3

## ⇒ Intensification de l'entretien :

Un délai de latence de 3h pour intervenir est souhaitable.

- Aérer la pièce avant, pendant et après le nettoyage.
- Équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une **blouse à usage unique**, de **gants de ménage** (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces).
- **Nettoyage quotidien du sol** avec des produits d'entretien: soit un produit désinfectant bactéricide, virucide répondant à la norme NF EN 14476 soit de l'eau de javel diluée (1 litre d'eau de javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide), ou encore des lingettes désinfectantes actives contre les virus en référence à la norme NF 14476.



- **Entretien des surfaces** : Les surfaces fréquemment manipulées doivent être nettoyées au moins quotidiennement à l'aide d'une solution antiseptique norme NF 14 476 : rampes, poignées de porte, interrupteurs.
- Chaque salarié doit avoir à disposition une solution antiseptique (lingettes norme EN 14476, spray...) pour nettoyer son poste de travail et les surfaces fréquemment utilisées.
- Les déchets considérés comme contaminés suivent la filière d'élimination classique. Il n'y a donc pas d'actions particulières à faire sur ces déchets.

## 2. PROTECTION INDIVIDUELLES ET GESTES BARRIÈRES

Dans l'état actuel de l'épidémie, seules les **mesures barrières** et en particulier le **lavage régulier des mains à l'eau et au savon** et la **distanciation des individus**, s'imposent et restent la meilleure prévention. **Le port du masque est fortement recommandé** sous réserve d'en avoir à disposition et d'autant plus si les distances entre salariés et/ou public ne peuvent pas être respectées.

⇒ **Avant la prise de poste** : si le salarié ne se sent pas bien chez lui ou présente des signes de toux, fièvre, frissons, douleurs abdominales, migraines alors il ne se déplace pas et prévient son responsable.

### ⇒ Sur le site :

- **Lavage obligatoire des mains** à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes ou utiliser une solution hydro-alcoolique (SHA).
- Se laver les mains régulièrement, au moins **une fois par heure**, à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes ou utiliser une solution hydro-alcoolique (SHA).
- Mettre à disposition des salariés SHA en distributeur ou en individuel si pas accès facile et rapide à l'eau.
- **Toujours respecter la distance minimale d'1 mètre entre deux personnes** (postes de travail, lieu de pause et de restauration, vestiaires...).
- Ne pas se serrer la main, ne pas s'embrasser.



- Ne pas se toucher le visage.
- **Tousser ou éternuer** dans son coude.
- **Se moucher dans des mouchoirs à usage unique**, à jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac poubelle, ensuite se laver les mains. Penser à jeter le sac poubelle quotidiennement.
- **Aérer les locaux** régulièrement quand cela est possible.
- **Utilisation de matériel (outillage, chariots élévateurs, transpalettes...)** : désinfection à la prise de poste et en fin de poste et à chaque fois que le matériel change d'utilisateur.  
*AFFECTER SI POSSIBLE LE MATERIEL À UN SEUL INDIVIDU.*

# 3

- **Livraison de fournitures dans containers** : si le container a voyagé plusieurs jours, à priori pas de présence de virus dans le container, fournir un masque au livreur s'il doit être en contact avec les salariés.
- **Livraison de cartons ou autres** : le livreur dépose son colis dans un endroit dédié, limitation des contacts avec les salariés (pas de signature des bons de livraison, prise de photo pour acter la livraison par exemple).
- **Utilisation des vestiaires** : affecter une armoire par salarié, désinfection de la porte de l'armoire soit par la personne en charge du ménage soit par le salarié, limiter le nombre de personnes dans le vestiaire selon la taille du vestiaire (affichage nombre de personnes).
- **Retour au domicile** : il est conseillé de se changer, et de prendre une douche, mettre les vêtements à part ou les laver, de laisser ses chaussures en extérieur ou endroit éloigné de la pièce de vie.

## 3. PORT DU MASQUE

### ⇒ Généralités :

- **Le port du masque est fortement recommandé** si organisable (moyens matériels, organisationnels) d'autant plus si la distance minimale de 1 mètre entre salariés et/ou public ne peut pas être respectée.

### - 3 types de masques sont possibles :

Masque de type chirurgical (de type 2)	Masque en tissu alternatif	Masque de type FFP2
Prévoir 2 masques par jour et par salarié minimum. Ces masques sont à privilégier sous réserve d'y avoir accès hors secteur de soin.	Répondant aux normes AFNOR* - Lavage <b>1 fois / jour à 60°</b> et <b>nominatif</b> . - Fournir au moins 4 masques / salariés, permettre le lavage régulier et le changement / 4H.	Ne sont recommandés que pour certains secteurs d'activité : milieu de soin, autre risque particule (peinture, solice...)

\* <https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>

### ⇒ Solutions d'achat :

**Plateforme du gouvernement pour l'achat de matériel** (gel hydro-alcoolique, masques...) :  <https://stopcovid19.fr>

### Liste d'entreprises réalisant des masques alternatifs :

 [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques\\_alternatifs.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_alternatifs.pdf)



# 3

## ⇒ Conseils de manipulation :

<b><u>GÉNÉRALITÉS</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Former les agents aux modalités de pose et de retrait.</li><li>- Prévoir un nombre suffisant par agent : 2/j au minimum.</li></ul>
<b><u>POSES</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Manipuler mains propres.</li><li>- Le bord rigide doit être positionné au niveau du nez, face colorée (généralement bleue) ou avec inscriptions vers l'extérieur.</li><li>- En l'absence d'élastiques, nouez les lacets supérieurs sur le haut de la tête puis nouez les lacets inférieurs au niveau de la nuque.</li><li>- Pincer la barre rigide à la racine du nez, entre les deux yeux, pour améliorer l'étanchéité.</li><li>- Positionner le bord inférieur du masque sous le menton.</li></ul>
<b><u>UTILISATION</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas toucher le masque un fois positionné (ne pas le baisser et le remettre en place...).</li><li>- Durée d'utilisation maximale : 4h.</li><li>- Les changer s'ils sont humides ou souillés.</li></ul>
<b><u>RETRAIT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Se laver les mains avant et après retrait.</li><li>- Ne manipuler que les élastiques, ne pas toucher le corps du masque.</li><li>- Masque chirurgical : le jeter dans une poubelle dédiée (filière classique d'élimination des déchets).</li><li>- Masque alternatif : conserver dans un sac plastique étanche en attendant le nettoyage.</li></ul>
<b><u>ÉLIMINATION</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir les modalités d'élimination : filière normale dans un sac poubelle refermable et étanche.</li><li>- Préférer des poubelles dédiées sans couvercles (pour éviter des effets soupape et de mobilisation d'air).</li></ul>

# 4



## /// Conduite à tenir en cas de contamination d'un salarié ///

Prise en charge des cas confirmés ou des suspicions d'infection au COVID-19 sur le lieu de travail :

- Les symptômes suivants sont les plus fréquents : fièvre, toux, courbatures.
- D'autres formes atypiques ont été rapportées : troubles digestifs (diarrhée) perte du goût, de l'odorat.

### 1. SANS SIGNE DE GRAVITÉ

⇒ **Protégez-vous en renforçant les mesures de protection «barrières» :** maintenez une distance de plus d'un mètre entre vous.

⇒ **Demandez-lui de bien vouloir :**

- Retourner à son domicile,
- Contacter son médecin traitant en privilégiant une téléconsultation,
- Ne pas se déplacer de la zone où il se trouve,
- Lui indiquer de ne pas prendre de traitement non prescrit par un médecin (anti-inflammatoires, corticoïdes, paracétamol...) avant prise de la température et évaluation médicale.
- Informer la direction.
- Annoter le registre des accidents bénins.

# 4

## 2. AVEC SIGNE DE GRAVITÉ

- ⇒ Si un salarié présente des **difficultés respiratoires** :
  - Isolez le salarié dans une pièce dédiée, au calme.
  - Renforcez les gestes barrières.
  - Contactez le SAMU centre 15.
  - Suivez les instructions délivrées par les secours.

## 3. NETTOYAGE DES LOCAUX SI SALARIÉ SUSPECTÉ D'ÊTRE CONTAMINÉ

- ⇒ Aérer la pièce avant, pendant et après le nettoyage.
- ⇒ Équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une **blouse à usage unique**, de **gants de ménage** (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces).
- ⇒ **Entretien des sols** : privilégier une stratégie de **lavage-désinfection humide** :
  - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
  - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
  - Laisser sécher.
  - Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
- ⇒ Les déchets considérés comme contaminés suivent la filière d'élimination classique. Il n'y a donc pas d'actions particulières à faire sur ces déchets.

# 5



## /// Ventilation des locaux ///

Par mesure de précaution, il peut être recommandé **de vérifier si les systèmes de ventilation et de climatisation sont en état de fonctionnement optimal**. Une aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres est souhaitable, même en dehors de ce contexte infectieux.

En complément des mesures organisationnelles visant à limiter les contacts et des mesures d'hygiène individuelle et bien que la transmission se fasse essentiellement par des gouttelettes contaminées émises par la personne infectée dans son environnement immédiat (environ 1 m), un certain nombre de mesures de prévention complémentaires pourraient éventuellement limiter la quantité de gouttelettes dans le milieu ambiant, telles que :

- ⇒ En l'absence de ventilation mécanique, **aération régulière des locaux** par ouverture des fenêtres.
- ⇒ **Ne pas obstruer** les entrées d'air, ni les bouches d'extraction.
- ⇒ Pour les bâtiments équipés d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et fermeture des portes.
- ⇒ Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt si possible du recyclage.
- ⇒ Il convient de tester la faisabilité de ces mesures techniques en s'assurant qu'elles maintiennent des conditions de température et d'hygrométrie acceptables.

## /// Information interne ///

L'employeur doit **informer les salariés sur les facteurs de risque** et les **sensibiliser aux gestes barrières**.

**OUTILS** > modèles d'affichage et de communications internes disponibles sur :



<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>

### 1. MODE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES SALARIÉS

- ⇒ S'il existe, information du CSE par téléphone, mail ou visioconférence.
- ⇒ Affichages à l'accueil, dans les zones de travail, vestiaires, salles de pause, toilettes...
- ⇒ Mise à jour du DUERP, mise en place d'un Plan de continuité de l'activité.

### 2. INFORMATION DU MÉDECIN DU TRAVAIL PAR MAIL DES MESURES PRISES

- ⇒ Vous trouverez sur notre site internet AIPALS d'autres documents utiles dans l'**onglet COVID-19**, notamment des fiches conseils par secteur d'activité, un carnet de bord à télécharger, notre organisation actuelle.

#### LIENS UTILES :

<https://www.aipals.com/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public> (affiches)

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/> (masques)

<http://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-coronavirus.html> (obligations juridiques des employeurs et des salariés)

### ✓ CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou  
éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter les  
embrassades

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?



[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000